



Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais



Commission scolaire des  
Portages-de-l'Outaouais

CCE - 020M  
C.P. – P.L. 86  
Organisation et  
gouvernance des  
commissions scolaires  
VERSION RÉVISÉE

---

# Mémoire

## en faveur du maintien

### d'une

## gouvernance élue

# démocratiquement

Source : **Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais**  
29 mars 2016

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>page</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	
1.1 Présentation de notre organisme	1
1.2 Répartition de la clientèle	2
1.3 Établissements d'enseignement	2
1.4 Répartition du personnel	3
1.5 Autres caractéristiques pertinentes	3
1.6 Informations sur les conseils des commissaires	4
<b>2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE</b>	
2.1 La gouvernance	
2.1.1 Le renouvellement des commissions scolaires	5
2.1.2 Les élus scolaires	6
2.1.3 De nouveaux pouvoirs pour les parents ?	8
2.1.4 Des élections coûteuses ?	9
2.1.5 Une démocratie facultative et défailante...	10
2.2 Autres enjeux	11
<b>3. CONCLUSION</b>	14
Annexe -1- : Implications d'élus scolaires pour leur commission scolaire ou à titre personnel dans les conseils d'administration d'organismes et institutions en Outaouais	15
Annexe -2- Partenariats à long terme assurés par des élus scolaires avec des villes, municipalités, MRC, organismes et autres	16
Annexe -3- Résolutions d'appui de municipalités et ville	17

## 1. INTRODUCTION

---

### 1.1 PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME

La Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO) existe depuis juillet 1998. Il s'agit d'un comité de travail régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec. Ce comité est composé des présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

L'action de la CCSO repose sur l'engagement actif des quatre (4) présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant les élèves, les parents, les contribuables que les organismes du milieu. Cet engagement est notamment assumé par de la formation, des séances d'information, des colloques, des forums et autres rassemblements sur tout sujet lié au travail et aux responsabilités des élus scolaires et ce en collaboration avec la Fédération des commissions scolaires du Québec.

La Concertation a également pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et plus particulièrement de l'école publique. À cette fin elle se propose d'emblée de faire en sorte que s'établisse une véritable concertation des commissions scolaires en région.

La CCSO a des liens et participe occasionnellement à la Table éducation Outaouais (Table de concertation des directeurs généraux, recteur, etc des organismes d'éducation en Outaouais (entre autres commissions scolaires, Cégep francophone et anglophone et Université du Québec). La CCSO est consultée et peut, selon les années, avoir un représentant (commissaire) au Conseil régional des partenaires du marché du travail.

## 1. INTRODUCTION

---

Voici quelques données qui permettent d'apprécier l'impact des commissions scolaires francophones dans la région de l'Outaouais.

### 1.2 RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE

c

<b>Clientèle</b>	<b>CS au Cœur-des- Vallées</b>	<b>CS des Draveurs</b>	<b>CS des Hauts- Bois-de- l'Outaouais</b>	<b>CS des Portages-de- l'Outaouais</b>	<b>Outaouais</b>
Préscolaire, primaire et secondaire	5 902	16 451	2 490	14 355	39 198
Éducation des Adultes*	373	762	190	780	2 105
Formation professionnelle*	282	544	73	837	1 736
<b>TOTAL</b>	<b>6 557</b>	<b>17 757</b>	<b>2 753</b>	<b>15 972</b>	<b>43 039</b>

\*Élèves en équivalent temps plein

### 1.3 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

	<b>CS au Cœur-des- Vallées</b>	<b>CS des Draveurs</b>	<b>CS des Hauts- Bois-de- l'Outaouais</b>	<b>CS des Portages-de- l'Outaouais</b>	<b>Outaouais</b>
Écoles primaires	16	24	18	24	82
Écoles secondaires	4	4	3	4	15
Centres adultes	2	2	4	1 (5 ÉDIFICES)	9
Centres de formation professionnelle	1	2 (3 édifices)	2	2	7
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>113</b>

## 1. INTRODUCTION

---

### 1.4 RÉPARTITION DU PERSONNEL\*

<b>Catégorie</b>	<b>CS au Cœur-des-Vallées</b>	<b>CS des Draveurs</b>	<b>CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais</b>	<b>CS des Portages-de-l'Outaouais</b>	<b>Outaouais</b>
Enseignant	388	1 091	224	954	2 657
Soutien	242	683	122	527	1 574
Professionnel	35	99	16	82	232
Gestionnaire	42	99	27	87	255
<b>TOTAL</b>	<b>707</b>	<b>1972</b>	<b>389</b>	<b>1650</b>	<b>4 718</b>

\* (Postes en équivalent temps plein)

### 1.5 AUTRES CARACTÉRISTIQUES PERTINENTES

	<b>CS au Cœur-des-Vallées</b>	<b>CS des Draveurs</b>	<b>CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais</b>	<b>CS des Portages-de-l'Outaouais</b>	<b>Outaouais</b>
Budget 2015-2016 (millions \$)	72,8	180,6	45	163	461,4
Superficie de la CS (KM carrés)	3 405	950	27 837	1 280	33 472

## 1. INTRODUCTION

---

### 1.6 INFORMATIONS SUR LES CONSEILS DES COMMISSAIRES

Les conseils des commissaires des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais comptent globalement 42 commissaires élus par la population, 12 parents représentants des comités de parents et 4 parents représentants des comités consultatifs des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

On constate pratiquement la parité hommes et femmes dans la composition des conseils des commissaires soit précisément 53% d'hommes et 46% de femmes. Deux femmes et deux hommes se retrouvent à la présidence des commissions scolaires.

Lors des élections scolaires générales du 2 novembre 2014, on a assisté à un renouvellement assez général des élus au sein des conseils des commissaires de la région en plus de voir le nombre de ces derniers diminué parfois de plus de la moitié à la suite du redécoupage des circonscriptions électorales. Près de 55% des élus scolaires l'ont été à l'issue d'un scrutin dans leur circonscription respective. Chez les présidentes et présidents, 2 sur 4 ont été élus par les électeurs. Le taux de participation moyen régional des électeurs au scrutin s'établissait à 7,20% et il a notamment atteint les 12,37% à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Le projet de loi n° 86 propose qu'un total de 16 personnes siègent au conseil scolaire et ce peu importe l'étendue du territoire ou du nombre de client dans le découpage du territoire. Le modèle qui existe et qui fonctionne depuis plusieurs années comprend une représentativité par région qui assure une répartition égale des ressources et une écoute locale en milieu urbain autant que rural.

## 2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

---

### 2.1 LA GOUVERNANCE

#### 2.1.1 Le renouvellement des commissions scolaires

Dès l'année 2011, les présidentes et présidents des commissions scolaires francophones de l'Outaouais avaient joint leurs voix à leurs pairs des autres commissions scolaires francophones du Québec pour reconnaître la nécessité de procéder au renouvellement des commissions scolaires. À cet effet, les présidentes et présidents avaient conclu que des changements devaient être apportés aux commissions scolaires, le statu quo n'étant plus possible. Il s'en suivit une vaste consultation conjointe en région impliquant les membres des conseils des commissaires et des directions générales et, conséquemment, les gestionnaires à la direction des services pédagogiques et administratifs.

Les échanges entre élus et gestionnaires scolaires en Outaouais ont permis de conclure que la fusion de certains services administratifs était envisageable notamment en matière de ressources informatiques. Pour le reste, on avait constaté que des embûches importantes freineraient le regroupement par exemple des services des ressources humaines et des ressources éducatives des commissions scolaires de la région. Les différentes analyses effectuées par les commissions scolaires sur une fusion possible de ces dernières en une seule ou en deux commissions scolaires ne démontrèrent guère d'avantages pour l'Outaouais tant au niveau financier, administratif que politique. On voyait mal comment l'Outaouais serait bien représentée sur le plan provincial avec une seule commission scolaire par rapport aux autres régions qui en compteraient au minimum deux. Il avait également été convenu que la répartition des territoires urbains, semi-urbains et ruraux s'avérerait des plus ardue voire impossible avec l'établissement de deux commissions scolaires comme le proposait alors le ministre de l'Éducation.

Toutefois, il avait été démontré que la régionalisation de la formation professionnelle effective depuis plus d'une dizaine d'années en Outaouais avait été bénéfique et pouvait servir de référence à d'autres régions qui souhaiteraient en faire autant.

Sans doute en réponse aux commissions scolaires et autres organismes consultés, le gouvernement du Québec apporta des ajustements à la *Loi sur l'instruction publique* et les appliqua graduellement entre les années 2012 et 2014.

## 2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

---

C'est ainsi que de nouvelles règles concernant le nombre d'élus scolaires et de représentants des comités de parents et des comités consultatifs des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage furent mises en application dans le cadre des élections générales du 2 novembre 2014. Force est de constater que la réduction du nombre d'élus scolaires ne provoqua pas de tollés pour autant. Le statu quo avait été maintenu en ce qui a trait au nombre de commissions scolaires dans l'ensemble des régions du Québec.

Quelle ne fût pas la surprise générale lorsqu'en décembre 2015, lors de la dernière journée de la session parlementaire de l'automne, le gouvernement signifia son intention de remettre en question les élections scolaires au suffrage universel.

Les présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais désirent par le présent mémoire inviter le gouvernement à cesser de s'insurger dans les structures actuelles du système d'éducation publique du Québec. Dans l'optique d'un éclairage plus précis sur la démocratie, sur les élus scolaires et sur la place des parents dans l'organisation, nous, présidentes et présidents rappelons qu'il est temps que le gouvernement travaille avec nous pour l'ultime raison qui nous rassemble et qui nous préoccupe tous : **la réussite des élèves.**

### 2.1.2 Les élus scolaires

La commission scolaire étant administrée par un conseil des commissaires composé majoritairement d'élus scolaires, ces derniers ont donc collectivement pour mandat d'assurer la qualité et la gestion efficace des ressources éducatives, financières, humaines et matérielles investies dans l'éducation. Ils sont aussi des leaders locaux et régionaux.

Les élus scolaires s'intéressent aux opinions émises. Ils consultent et discutent avec les parents afin de les associer à leurs décisions. Ils rencontrent les gens et les écoutent afin de percevoir leurs valeurs, leurs aspirations et leurs besoins.

Les élus scolaires déterminent en collégialité ce que la population attend de la commission scolaire et agissent comme une force équilibrante entre les citoyens et l'appareil administratif.

## 2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

---

Ils détiennent des relations privilégiées et des canaux de communications avec les différents élus et partenaires locaux qui permettent la facilitation de réalisation de projets en complémentarité avec les villes et les municipalités.

Les élus scolaires s'assurent aussi de véhiculer les préoccupations et les désirs de la population. Ils répondent également aux demandes de renseignements, soit en obtenant l'information pertinente ou en référant les personnes aux bons endroits. Les commissaires sont aussi redevables quant à leurs actes et résolutions qui sont au besoin votés et adoptés à la majorité ou à l'unanimité.

Pour assurer la qualité de leurs décisions les commissaires recherchent toute l'information pertinente, étudient à fond leurs dossiers, évaluent objectivement les situations, consultent et s'associent des gens afin de se faire une opinion et de se créer des convictions. Ils améliorent aussi leur formation en participant à des sessions de perfectionnement, à des colloques et à des comités de travail en pédagogie ou en administration publique. Ils s'intéressent aux résultats des recherches en ces matières pour être à l'avant-garde du développement scolaire. Ils expliquent leurs choix à la population et s'assurent que cette dernière est bien informée des décisions, des projets, des services offerts et des orientations prises par leur commission scolaire. Ils tiennent annuellement des sessions de régulation ou d'orientation quant aux projets de leur commission scolaire et se fixent des objectifs communs.

Les élus scolaires déterminent les grandes orientations, les objectifs, les priorités et les valeurs que doit privilégier leur commission scolaire. Ils adoptent également les grandes politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement, en plus d'assurer le contrôle ultime quant au respect des lois et règlements.

Les commissaires doivent s'assurer de l'administration efficace des ressources et évaluer les résultats des opérations de leur commission scolaire afin que les services offerts répondent bien aux besoins de la population. Ultimement, ils doivent rendre des comptes de toutes les activités de leur commission scolaire à leurs électrices et à leurs électeurs qui sont tant parents que contribuables. Dans un souci de grande transparence, les élus scolaires sont aussi très à l'écoute lors de la parole au public durant les séances du conseil des commissaires pour répondre et expliquer toutes décisions.

## 2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

---

Il ne faudrait pas non plus passer outre la capacité que détient l'élus scolaire d'entretenir des partenariats fructueux avec les différents intervenants, qu'ils soient locaux ou régionaux. Il est aussi habilité à orienter les services de la commission scolaire pour répondre efficacement aux besoins de la région. On retrouvera en *annexe -1-* une liste des multiples implications des élus scolaires dans les organismes, implications qui ne sauraient être aussi bien assurées par d'éventuels parents bénévoles dans les conseils scolaires. Il en va de même des partenariats à long terme (*voir en annexe -2-*) qu'assurent les élus scolaires avec les villes et municipalités, voire même les députés, pour des projets qui desservent autant la clientèle scolaire que la population en général.

L'indépendance et l'autonomie politique transcendant le travail de l'élus scolaire, ce dernier a donc la possibilité de faire des choix axés sur les valeurs et les idées qu'il a défendues en campagne électorale et qui l'ont fait élire. **À cet égard, l'élus fera des choix indépendants des réseaux d'influence et des partis politiques.** Il place l'élève et sa réussite au premier plan de son implication en éducation parce qu'il en a eu le mandat par la population.

### 2.1.3 De nouveaux pouvoirs pour les parents ?

Les présidentes et présidents des commissions scolaires francophones de l'Outaouais s'expliquent mal l'intégration dans le projet de loi n° 86 de modalités visant à accentuer le pouvoir aux parents et à retirer les élus scolaires de la composition du conseil. On peut d'ailleurs avoir des réserves quant au niveau de légitimité des parents qui seront élus au futur conseil scolaire sachant que **le taux de participation des parents dans les conseils d'établissement se situe autour de 1%**. N'aurait-il pas été plus simple d'accorder le droit de vote aux parents membres du conseil des commissaires et d'élargir leur participation au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification et au comité des ressources humaines ?

L'actuelle Loi ne permet-elle pas une très grande implication des parents à l'école par la voie d'une démocratie participative ? On parle ici du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, à la Fédération des comités de parents du Québec et au conseil des commissaires.

## 2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

---

### 2.1.4 Des élections coûteuses ?

Les présidentes et présidents sont d'avis qu'il y a eu beaucoup d'interprétation quant au coût des élections générales du 2 novembre 2014. L'évaluation effectuée par la Fédération des commissions scolaires du Québec a permis de ramener le coût des élections de 20 millions de dollars tel qu'avancé par le gouvernement du Québec à 12 millions de dollars. Eu égard à ce qui précède, il faudra reconnaître qu'une contribution de 50 cents par année par contribuable au Québec c'est une bien petite contribution pour s'assurer de placer l'éducation au sommet des priorités et placer la démocratie à la base de la gestion de l'organisation scolaire.

Qu'en est-il de la quasi-absence d'implication financière du Directeur général des élections du Québec et du gouvernement provincial dans la publicité promotionnelle des élections scolaires de 2014 ? Que dire des coupures de 25% imposées par Québec dans les budgets de publicité et de marketing des commissions scolaires entre 2010 et 2014 donnant ainsi très peu de marge de manœuvre aux commissions scolaires pour mousser la participation de la population aux élections ? Pourquoi tant de tapage de représentants du gouvernement quant au prétendu pourcentage élevé d'élus scolaires par acclamation quand la situation est pire au niveau des élus municipaux ? Aux yeux des présidentes et des présidents, ces questions pourraient bien avoir un point en commun comme celui de démontrer une action concertée bien avant le 2 novembre 2014 pour faire en sorte de discréditer la démocratie scolaire.

De prétendre que les élections scolaires sont trop coûteuses c'est leurrer la population puisque, par exemple, l'organisation d'une élection partielle municipale à Gatineau coûte plus cher que l'organisation des élections scolaires générales d'une commission scolaire sur ce territoire municipal avec 10 fois plus d'électrices et d'électeurs, d'ajouter les présidentes et présidents.

## 2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

---

### 2.1.5 Une démocratie facultative et défailante...

Les présidentes et présidents qualifient de démocratie facultative et défailante et de procédure hybride la règle du projet de loi n° 86 qui permettrait qu'un pourcentage de parents de la commission scolaire établi par règlement gouvernemental (probablement 15%) décide s'il y aura des élections pour les postes réservés à la communauté. D'ailleurs, on dénote une dichotomie entre les articles 153,1 et 153,2 du projet. D'une part, si on procède par élection élargie dans la population pour élire les quatre (4) représentants de la communauté issus du milieu de la culture ou des communications, du milieu municipal, du milieu des employeurs et du milieu du sport ou de la santé, les candidats à ces 4 postes devront tous être domiciliés sur le territoire de la commission scolaire. D'autre part, si par faute d'intérêt de la population pour la tenue d'une élection générale, ce sont les membres du comité de parents qui éliront les quatre (4) représentants visés, les candidats à ces postes n'auront pas à être domiciliés ou à résider sur le territoire de la commission scolaire.

Par ailleurs, l'application de l'article 153,6 du projet de loi n° 86 pourrait prêter flanc à de la partisanerie chez les six (6) candidats aux postes de représentants de la communauté en ce sens que ces candidats pourront participer au vote.

En ce qui a trait aux critiques faites par le gouvernement à la suite du faible taux de participation au scrutin scolaire et du coût élevé de ce dernier, il y a lieu de se demander en quoi l'application des règles précitées viendrait changer la donne. Il peut paraître ambitieux de penser que 15% des parents des élèves de moins de 18 ans d'une commission scolaire vont dire oui à la tenue d'une élection générale qui entraînera les mêmes dépenses que présentement pour élire les représentants (conseillers) de la communauté.

Toujours selon les présidentes et présidents, il importe de rappeler que 59% des répondants à un sondage se sont dits d'accord avec des élections scolaires et municipales simultanées. Cette avenue aurait dû être explorée davantage par le gouvernement. On aurait pu ainsi diminuer substantiellement les frais liés aux envois postaux qui peuvent représenter plus de 50% des dépenses électorales.

## 2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

---

Alors que le projet de loi n° 86 est censé donner plus de pouvoirs aux parents, les premiers porte-parole officiels des commissions scolaires en Outaouais se questionnent à savoir pourquoi les parents qui composeront les futurs conseils scolaires seront définitivement coupés des structures qui les auront nommés soit le comité de parents et indirectement, les conseils d'établissement.

Présentement, les élus scolaires sont à majorité des parents et sont aussi la voix directe de l'ensemble de la population en matière d'éducation et la seule voix des contribuables en matière de taxation. Aussi les présidentes et présidents se demandent s'il n'y a pas lieu de craindre que la composition des conseils proposée ne mette en péril les choix réels de la population et les redditions de comptes obligatoires qui s'en suivent.

### 2.2 AUTRES ENJEUX

Les présidentes et présidents des commissions scolaires en Outaouais se questionnent sur le fait que le projet de loi n° 86 donne nettement l'impression de la mise en place d'une opération de centralisation vers le ministre beaucoup plus que vers l'école. On cite à cet égard, l'absence dans le projet de loi du rôle actuel et des fonctions actuelles du président comme ceux *d'être le porte-parole officiel de la commission scolaire et de faire part publiquement de la position de la commission scolaire sur tout sujet qui la concerne notamment lorsqu'il participe, au nom de la commission scolaire, aux divers organismes voués au développement local et régional.* Qui sera là à l'avenir pour continuer de défendre les besoins locaux et régionaux de l'Outaouais et ses particularités comme celle d'être une région frontalière avec Ottawa et d'avoir une étendue de territoire considérable et particulière ? Il faudra voir aussi s'il est vraiment souhaitable que le ministre puisse s'arroger le pouvoir d'émettre éventuellement des directives aux commissions scolaires sur leur administration, leur fonctionnement et leurs actions en terme de réussite pour les élèves.

Concernant les nouveaux pouvoirs qui seraient donnés aux conseils d'établissement, les présidentes et présidents se demandent si l'apport des parents et l'expertise professionnelle des membres des équipes-écoles qui sont très bien reconnus dans l'actuelle *Loi sur l'instruction publique*, n'ont pas volontairement été mis de côté. Toutefois, il faut admettre que la réduction des redditions de comptes proposées dans le projet de loi est louable pour les établissements.

## 2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

---

Il faudra aussi s'assurer que les projets éducatifs des établissements seront élaborés conjointement avec les parents et le personnel de l'établissement afin de bien refléter les besoins du milieu. Il est en outre approprié que le projet de loi ait prévu un pouvoir d'adoption plutôt que d'approbation au conseil d'établissement notamment sur le choix des manuels scolaires, le plan de lutte contre l'intimidation et les activités éducatives à l'extérieure de l'horaire.

En ce qui a trait aux rôles et fonctions du directeur d'école, les présidentes et présidents souhaiteraient l'établissement d'une plus grande marge de manœuvre au directeur dans l'application du régime pédagogique dans le contexte où la réussite éducative y est directement liée.

On rappelle par ailleurs que le projet de loi n° 86 laisse entrevoir des risques d'une mauvaise compétition entre les écoles et d'un appauvrissement de certains milieux. Comment pourrait se faire le partage équitable des ressources à l'intérieur de la nouvelle gouvernance proposée alors que les intervenants sembleront en être juge et partie ?

Le projet de loi n'apporterait rien de nouveau pour appuyer les commissions scolaires dans leur quête de solutions pour diminuer le taux de décrochage scolaire, un taux qui est plutôt élevé en Outaouais par rapport aux autres régions. On dénote incidemment qu'aucun élément nouveau ne permet de tenir compte des spécificités des régions dans leurs démarches d'amélioration de la réussite éducative. À cet égard, l'Outaouais aurait pu espérer obtenir davantage de support dans ses projets visant à contrer les effets néfastes de sa situation frontalière avec Ottawa.

Pourquoi remettre en question une organisation qui a pourtant fait ses preuves quant à son efficience avec, à sa barre, des élus scolaires qui ont su maintenir en dessous de 5% les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires ?

Les présidentes et présidents se disent outrés du fait que les élus scolaires pourraient être remerciés avec un préavis à peine 15 jours après la mise en vigueur du projet de loi n° 86 après avoir porté l'odieux des importantes compressions budgétaires imposés par le gouvernement et de l'augmentation forcée de la taxe scolaire à cause d'exercices comptables gouvernementaux.

## 2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

---

Quels impacts auront les délais qu'entraînera l'implantation de la nouvelle *Loi sur l'instruction publique* sur les projets locaux et régionaux en cours notamment sur la réussite éducative et la persévérance scolaire ? La nouvelle loi ne risque-t-elle pas de priver le milieu socioéconomique de l'Outaouais et les organismes régionaux de la participation de qualité présentement assurée par le palier politique scolaire ? L'absence d'élus scolaires dans les organismes régionaux ne risque-t-elle pas également d'avoir des impacts sur les commissions scolaires ?

Présentement, les fondements de la gouvernance démocratiquement élue dans les commissions scolaires reposent sur la prise de décision, la consultation et sur l'information. Il serait illusoire d'en espérer autant d'une gouvernance composée de personnes nommées puisque l'élection fixe un lien obligatoire avec les personnes élues. Qu'en sera-t-il de l'autorité morale d'une personne nommée à l'encontre d'une personne élue au regard de la mission de la commission scolaire ? Pourrons-nous espérer autant de stabilité d'expertise dans la nouvelle gouvernance proposée pour les commissions scolaires ? Voilà d'autres préoccupations soulevées par les présidentes et présidents des commissions scolaires de l'Outaouais.

### 3. CONCLUSION

---

Nous les présidentes et présidents des commissions scolaires francophones de l'Outaouais appuyons la démocratie scolaire et réclamons du Premier ministre et du ministre de l'Éducation le maintien de l'élection du président et des commissaires scolaires par suffrage universel. Nous rappelons l'appui formel par résolution reçu de 6 municipalités et d'une ville de l'Outaouais pour le maintien d'une instance démocratique élue au suffrage universel pour les commissions scolaires.

Nous nous objectons à l'imposition d'une gouvernance sans stabilité et à la merci des différents groupes représentés et malheureusement conséquente de la maxime qui semble se dégager du projet de loi n° 86 soit *diviser pour régner*. Nous déplorons également l'absence de représentation pour le secteur de la formation professionnelle dans cette gouvernance de passage.

Nous jugeons primordial de nous assurer que les contribuables puissent continuer d'être représentés au sein de l'instance à qui ils paient leurs taxes scolaires. Il est tout autant primordial pour nous que tous les électrices et les électeurs sur le territoire des commissions scolaires puissent continuer d'élire démocratiquement les citoyens qui, en tant que membres du conseil des commissaires, administrent les établissements scolaires publiques sans attendre le consentement d'un nombre aléatoire de parents qui auraient à donner leur accord pour qu'il y ait élection.

ÉRIC ANTOINE  
Vice-président  
Commission scolaire  
au Cœur-des-Vallées

CLAUDE BEAULIEU  
Président  
Commission scolaire  
des Draveurs

DIANE NAULT  
Présidente  
Commission scolaire  
Des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

JOHANNE LÉGARÉ  
Présidente  
Commission scolaire  
des Portages-de-l'Outaouais

## ANNEXE -1-

*Les données de la présente liste ne sont pas exhaustives.*

### **Implications d'élus scolaires pour leur commission scolaire ou à titre personnel dans les conseils d'administration d'organismes et institutions en Outaouais**

- . Présidence du conseil d'administration du Cegep de l'Outaouais
- . Corporation de la Maison de la culture de Gatineau
- . Conseil d'administration du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais
- . Conseiller municipal à Plaisance
- . Développement économique de Gatineau
- . Alliance sportive de l'Outaouais
- . Association québécoise des élèves en trouble d'apprentissage (AQETA Outaouais)
- . Table de développement social de la Vallée de la Gatineau
- . Les amis de l'Étudiant Outaouais
- . Chambre de commerce de Gatineau
- . Vision-Multisport Outaouais (Centre sportif Branchaud Briere)
- . Organisme de parrainage des réfugiés syriens en Outaouais
- . Société St-Vincent-de-Paul
- . Table Forêt de la MRC de Papineau
- . Carrefour culturel Estacade
- . Comité de revitalisation de la route 148
- . Corporation du transport adapté de Papineau
- . Présidence du comité des résidents du Centre d'hébergement Petite-Nation
- . Corporation des Loisirs de Papineau Vie active
- . Maison Unis vers Femmes
- . Commission Loisir Sport et Vie communautaire de la Ville de Gatineau
- . Déséquilibre et compagnie
- . Centre d'animation familiale de Gatineau (CAF)
- . Festival de montgolfières de Gatineau (présidence du comité des bénévoles)
- . Festival Franco Ontario

Les élus scolaires participent activement pour la plupart aux conseils d'établissement de leur circonscription électorale et dans les fondations d'école et commission scolaire. Plusieurs élus sont membres de clubs sociaux tel les clubs Optimiste et Richelieu et de groupes sportifs et constituent à cet égard d'excellent ambassadeurs de la qualité de l'école publique.

## ANNEXE -2-

*Les données de la présente liste ne sont pas exhaustives.*

### **Partenariats à long terme assurés par des élus scolaires avec des villes, municipalités, MRC, organismes et autres**

- . Terrains synthétiques à l'école Polyvalente Le Carrefour
- . Terrain synthétique à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin
- . Terrain synthétique à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau
- . Terrain synthétique à l'École secondaire Grande-Rivière
- . Centre sportif Branchaud-Brière
- . Agrandissement du centre de formation professionnelle Relais-de-la-Lièvre
- . Réaménagement de l'auditorium à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin
- . Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau
- . Centre communautaire du Plateau (Ville de Gatineau)

## **ANNEXE -3-**

### **Résolutions d'appui de municipalités et ville**

- . Municipalité de Blue Sea
- . Municipalité de Cayamant
- . Municipalité de Grand-Remous
- . Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet
- . Municipalité de Saint-André-Avellin
- . Municipalité de Valdes-Monts
- . Ville de Thurso



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 MARS 2016

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Blue Sea, tenue le 7 mars 2016 au centre municipal situé au 10 rue Principale dans la municipalité de Blue Sea à compter de 19 h 00, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Laurent Fortin.

**2016-03-053**

**CONCERTATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUTAOUAIS**

- CONSIDÉRANT QUE** la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO) est un organisme régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec et composé des présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
- CONSIDÉRANT QUE** l'action de la CCSO repose sur l'engagement actif des 4 présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires de l'Outaouais puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant les élèves, les parents, les contribuables que les organismes du milieu;
- CONSIDÉRANT QUE** la CCSO a également pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et plus particulièrement de l'école publique et qu'à cet égard, elle est en appui à ses commissions scolaires membres qui veillent à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- CONSIDÉRANT QUE** la CCSO travaille activement avec les commissions scolaires à la promotion du développement social, culturel et économique de la région de l'Outaouais;
- CONSIDÉRANT QUE** la CCSO reconnaît qu'une structure démocratique en éducation permet aux citoyens en général, et aux parents en particulier, d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions prises à l'égard des élèves du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** le budget global des commissions scolaires francophones de l'Outaouais se chiffre à plus de 460 millions \$ et constitue de ce fait un maillon des plus importants à l'essor économique de la région;
- CONSIDÉRANT QUE** de par leur mandat de premiers administrateurs les élus scolaires de l'Outaouais ont su maintenir en dessous de 5% les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires;



## BLUE SEA BEAU ET ACCUEILLANT DEPUIS 1899

**CONSIDÉRANT QUE** les commissions scolaires de l'Outaouais ont su relever les défis auxquels elles ont été confrontées et ce, malgré les importantes compressions budgétaires subies depuis quelques années;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté dont elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend des comptes;

**PAR CONSÉQUENT** Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

D'attester l'appréciation des élus scolaires pour la qualité du travail des 5 400 employés des commissions scolaires francophones de l'Outaouais auprès des 43 500 élèves jeunes et adultes répartis dans les 115 établissements scolaires du territoire;

De réaffirmer l'important qu'une instance démocratique élue au suffrage universel puisse continuer d'administrer les commissions scolaires du Québec et d'assurer à la population du Québec un pouvoir d'influence de proximité;

De demander au gouvernement, plus particulièrement au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Pierre Moreau de reconnaître les commissions scolaires comme des partenaires privilégiés à l'amélioration du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise;

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à la ministre et aux députés provinciaux de l'Outaouais, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

**ADOPTÉE**

*Certifié copie conforme au livre des procès-verbaux*

Christian Michel  
Directeur général et secrétaire trésorier

Donné à Blue Sea, ce 9<sup>ème</sup> jour de mars 2016



*Municipalité de Cayamant*

**COPIE DE RÉSOLUTION**

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 8 mars 2016 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette, Lise Crêtes et Philippe Labelle.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

**2016-03-057**

**Demande d'appui au système d'éducation public québécois**

**ATTENDU QUE** la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO) est un organisme régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec et composé des présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire des Portages-de l'Outaouais et Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ;

**ATTENDU QUE** l'action de la CCSO repose sur l'engagement actif des 4 présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires de l'Outaouais puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant les élèves, les parents, les contribuables que les organismes du milieu ;

**ATTENDU QUE** la CCSO a également pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et plus particulièrement de l'école publique et qu'à cet égard, elle est en appui à ses commissions scolaires membres qui veillent à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population ;

**ATTENDU QUE** la CCSO travaille activement avec les commissions scolaires à la promotion du développement social, culturel et économique de la région de l'Outaouais ;

**ATTENDU QUE** la CCSO reconnaît qu'une structure démocratique en éducation permet aux citoyens en général, et aux parents en particulier, d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions prises à l'égard des élèves du Québec ;

**ATTENDU QUE** le budget global des commissions scolaires francophones de l'Outaouais se chiffre à plus de 460 millions \$ et constitue de ce fait un maillon des plus importants à l'essor économique de la région ;

**ATTENDU QUE** de par leur mandat de premiers administrateurs les élus scolaires de l'Outaouais ont su maintenir en dessous de 5% les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires ;

**ATTENDU QUE** les commissions scolaires de l'Outaouais ont su relever les défis auxquels elles ont été confrontées et ce, malgré les importantes compressions budgétaires subies depuis quelques années ;

6, chemin Lachapelle  
Cayamant (Québec)  
J0X 1Y0  
Tél. : 819-463-3587  
Télé. : 819-463-4020

**Considérant** l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté dont elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend des comptes ;

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu par la municipalité de Cayamant :

**D'attester** l'appréciation des élus scolaires pour la qualité du travail des 5 400 employés des commissions scolaires francophones de l'Outaouais auprès des 43 500 élèves jeunes et adultes répartis dans les 115 établissements scolaires du territoire ;

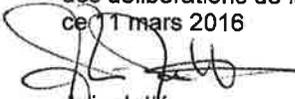
**De réaffirmer** l'importance qu'une instance démocratique élue au suffrage universel puisse continuer d'administrer les commissions scolaires du Québec et d'assurer à la population du Québec un pouvoir d'influence de proximité ;

**De demander** au gouvernement, plus particulièrement au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Sébastien Proulx de reconnaître les commissions scolaires comme des partenaires privilégiés à l'amélioration du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise ;

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à la ministre et aux députés provinciaux de l'Outaouais, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à la Commission parlementaire sur la culture et l'éducation et à Claude Beaulieu, président de Concertation des Commissions scolaires de l'Outaouais.

Adoptée unanimement.

Certifiée copie conforme au livre  
des délibérations de la Municipalité de Cayamant  
ce 11 mars 2016

  
Julie Jetté  
Directrice générale-  
Secrétaire trésorière





## MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

### PROCÈS VERBAL

Le 24 mars 2016

À une séance ordinaire tenue le lundi 7 mars 2016 à compter de 19h et à laquelle est présent son honneur le maire, **Gérard Coulombe**, et les conseillers suivants :

Mme Johanne Bonenfant, mairesse suppléante  
Mme Martine Coulombe, conseillère  
M. John Rodgers, conseiller  
Mme Jocelyne Lyrette, conseillère  
M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**O-0703-903**      **Appui au système d'éducation public québécois - Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais**

**CONSIDÉRANT QUE** la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO) est un organisme régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec et composé des présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit Commission scolaire au Coeur-des-Vallées, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'action de la CCSO repose sur l'engagement actif des 4 présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires de l'Outaouais puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant les élèves, les parents, les contribuables que les organismes du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la CCSO a également pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et plus particulièrement de l'école publique et qu'à cet égard, elle est en appui à ses commissions scolaires membres qui veillent à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la CCSO travaille activement avec les commissions scolaires à la promotion du développement social, culturel et économique de la région de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la CCSO reconnaît qu'une structure démocratique en éducation permet aux citoyens en général, et aux parents en particulier, d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions prises à l'égard des élèves du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget global des commissions scolaires francophones de l'Outaouais se chiffre à plus de 460 millions \$ et constitue de ce fait un maillon des plus important à l'essor économique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** de par leur mandat de premiers administrateurs les élus scolaires de l'Outaouais ont su maintenir en dessous de 5% les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les commissions scolaires de l'Outaouais ont su relever les défis auxquels elles ont été confrontées, et ce, malgré les importantes compressions budgétaires subies depuis quelques années;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté dont elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend des comptes ;

.../2

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette propose et il est résolu que le Conseil appui l'organisme «Concertation des Commissions scolaires de l'Outaouais» dans ses démarches soit :

**D'ATTESTER** l'appréciation des élus scolaires pour la qualité du travail des 5 400 employés des commissions scolaires francophones de l'Outaouais auprès des 43 500 élèves jeunes et adultes répartis dans les 115 établissements scolaires du territoire;

**DE RÉAFFIRMER** l'importance qu'une instance démocratique élue au suffrage universel puisse continuer d'administrer les commissions scolaires du Québec et d'assurer à la population du Québec un pouvoir d'influence de proximité;

**DE DEMANDER** au gouvernement, plus particulièrement au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Pierre Moreau de reconnaître les commissions scolaires comme des partenaires privilégiés à l'amélioration du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise;

**Adoptée à l'unanimité**

Copie conforme au livre des minutes de la Municipalité de Grand-Remous.

Je soussignée Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière certifie que la présente résolution a été adoptée à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous tenue le 7 mars 2016.



Julie Rail  
Directrice générale

**MUNICIPALITÉ DE  
L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET  
COPIE DE RÉSOLUTION**

Extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, tenue le 7<sup>ième</sup> jour de mars 2016 à 19H30 à la salle municipale, située au 8, Montée Mgr Martel, à L'Île-du-Grand-Calumet, à laquelle les membres présents formaient quorum sous la présidence du maire Mme Irène Nadeau.

**044-2016 APPUI A L'ÉCOLE PUBLIQUE**

**Considérant** que la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO) est un organisme régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec et composé des présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit Commission scolaire au Coeur-des-Vallées, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ;

**Considérant** que l'action de la CCSO repose sur l'engagement actif des 4 présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires de l'Outaouais puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant les élèves, les parents, les contribuables que les organismes du milieu ;

**Considérant** que la CCSO a également pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et plus particulièrement de l'école publique et qu'à cet égard, elle est en appui à ses commissions scolaires membres qui veillent à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population ;

**Considérant** que la CCSO travaille activement avec les commissions scolaires à la promotion du développement social, culturel et économique de la région de l'Outaouais ;

**Considérant** que la CCSO reconnaît qu'une structure démocratique en éducation permet aux citoyens en général, et aux parents en particulier, d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions prises à l'égard des élèves du Québec ;

**Considérant** que le budget global des commissions scolaires francophones de l'Outaouais se chiffre à plus de 460 millions \$ et constitue de ce fait un maillon des plus importants à l'essor économique de la région ;

**Considérant** que de par leur mandat de premiers administrateurs les élus scolaires de l'Outaouais ont su maintenir en dessous de 5% les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires ;

**Considérant** que les commissions scolaires de l'Outaouais ont su relever les défis auxquels elles ont été confrontées et ce, malgré les importantes compressions budgétaires subies depuis quelques années ;

**Considérant** l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté dont elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend des comptes ;

Il est proposé par Johanne Légaré:

**D'attester** l'appréciation des élus scolaires pour la qualité du travail des 5 400 employés des commissions scolaires francophones de l'Outaouais auprès des 43 500 élèves jeunes et adultes répartis dans les 115 établissements scolaires du territoire ;

Il est proposé par Mario Tremblay  
Et résolu unanimement ce qui suit :

**De réaffirmer** l'importance qu'une instance démocratique élue au suffrage universel puisse continuer d'administrer les commissions scolaires du Québec et d'assurer à la population du Québec un pouvoir d'influence de proximité ;

**De demander** au gouvernement, plus particulièrement au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Pierre Moreau de reconnaître les commissions scolaires comme des partenaires privilégiés à l'amélioration du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise ;

**De transmettre** copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à la ministre et aux députés provinciaux de l'Outaouais, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

**Adoptée**

Copie certifiée conforme au livre des délibérations. Donnée à L'Île-du-Grand-Calumet ce 10<sup>ième</sup> jour de mars 2016.

*Lisa Dagenais*  
Directrice générale adjointe



# Municipalité de Saint-André-Avellin

## Copie de résolution

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mars 2016, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,  
Lucie Lalonde,

Germain Charron,  
Michel Thérien

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Monsieur Richard Léger, Secrétaire-trésorier adjoint par intérim, est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

### APPUI À L'ÉCOLE PUBLIQUE

- CONSIDÉRANT QUE** l'école publique veille à la qualité des services éducatifs et à la réussite de tous les élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population ;
- CONSIDÉRANT QUE** les commissions scolaires de l'Outaouais ont su relever les défis auxquels elles ont été confrontées et ce, malgré les importantes compressions budgétaires subies depuis quelques années ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO) est un organisme régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec et composé des présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'action de la CCSO repose sur l'engagement actif des 4 présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires de l'Outaouais puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant les élèves, les parents, les contribuables que les organismes du milieu ;
- CONSIDÉRANT QUE** la CCSO travaille activement avec les commissions scolaires à la promotion du développement social, culturel et économique de la région de l'Outaouais ;
- CONSIDÉRANT QUE** la CCSO reconnaît qu'une structure démocratique en éducation permet aux citoyens en général, et aux parents en particulier, d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions prises à l'égard des élèves du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** le budget global des commissions scolaires francophones de l'Outaouais se chiffre à plus de 460 millions \$ et constitue de ce fait un maillon des plus importants à l'essor économique de la région ;
- CONSIDÉRANT QUE** de par leur mandat de premiers administrateurs les élus scolaires de l'Outaouais ont su maintenir en dessous de 5% les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires ;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté dont elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend des comptes ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

**ET RÉSOLU** de réaffirmer l'importance qu'une instance démocratique élue au suffrage universel puisse continuer d'administrer les commissions scolaires du Québec et d'assurer à la population du Québec un pouvoir d'influence de proximité ;

**ET** de demander au gouvernement, plus particulièrement au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et au ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx de reconnaître les commissions scolaires comme des partenaires privilégiés à l'amélioration du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise ;

**ET** de transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation, à la ministre et aux députés provinciaux de l'Outaouais et à la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Résolution No. 1603-78  
Copie conforme au livre  
des procès-verbaux ce 14<sup>e</sup> jour  
du mois de mars de l'an deux mille seize.

  
RICHARD LÉGER  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT  
PAR INTÉRIM

  
THÉRÈSE WHISSELL  
MAIRE

(Sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)



# MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Résolution numéro : 16-03-084

Dossier numéro : 504-2-4-1-1

EXTRAIT des minutes d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 15 mars 2016.

## **POUR APPUYER LA CONCERTATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUTAOUAIS – SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS ET DE L'ÉCOLE PUBLIQUE QUÉBÉCOISE**

CONSIDÉRANT QUE la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CSSO) est un organisme régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec et composé des présidentes et présidents des quatre commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, la Commission scolaire des Draveurs, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'action de la CSSO repose sur l'engagement actif des quatre présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires de l'Outaouais puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant pour les élèves, les parents, les contribuables que pour les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la CSSO a également pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et plus particulièrement de l'école publique et qu'à cet égard, elle est en appui à ses commissions scolaires membres qui veillent à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;

CONSIDÉRANT QUE la CSSO travaille activement avec les commissions scolaires à la promotion du développement social, culturel et économique de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la CSSO reconnaît qu'une structure démocratique en éducation permet aux citoyens en général, et aux parents en particulier, d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions prises à l'égard des élèves du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le budget global des commissions scolaires francophones de l'Outaouais se chiffre à plus de 460 millions de dollars et constitue de ce fait un maillon des plus importants à l'essor économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE de par leur mandat de premiers administrateurs les élus scolaires de l'Outaouais ont su maintenir en dessous de 5 % les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE les commissions scolaires de l'Outaouais ont su relever les défis auxquels elles ont été confrontées, et ce, malgré les importantes compressions budgétaires subies depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté dont elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend des comptes.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Atteste l'appréciation des élus scolaires pour la qualité du travail des 5 400 employés des commissions scolaires francophones de l'Outaouais.



# MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Résolution numéro : 16-03-084

Dossier numéro : 504-2-4-1-1

- ✓ Demande au gouvernement du Québec de reconnaître les commissions scolaires comme des partenaires privilégiés à l'amélioration du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
CE 16 MARS 2016

Approbation de la  
Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale :

Approuvé par le  
responsable du service :

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thurso tenue le 14 mars 2016.

Sont présents : Monsieur le Maire Benoît Lauzon ;

Les Conseillers : Léonard Raby, Jean Lanthier, Jason Carrière, René Ouellet, Hélène Laprade.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Benoît Lauzon.

Résolution No : 2016-03-118

APPUI À L'ÉCOLE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que l'école publique veille à la qualité des services éducatifs et à la réussite de tous les élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population ;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires de l'Outaouais ont su relever les défis auxquels elles ont été confrontées et ce, malgré les importantes compressions budgétaires subies depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT que la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO) est un organisme régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec et composé des présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT que l'action de la CCSO repose sur l'engagement actif des 4 présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires de l'Outaouais puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant les élèves, les parents, les contribuables que les organismes du milieu ;

CONSIDÉRANT que la CCSO travaille activement avec les commissions scolaires à la promotion du développement social, culturel et économique de la région de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT que la CCSO reconnaît qu'une structure démocratique en éducation permet aux citoyens en général, et aux parents en particulier, d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions prises à l'égard des élèves du Québec ;

CONSIDÉRANT que le budget global des commissions scolaires francophones de l'Outaouais se chiffre à plus de 460 millions \$ et constitue de ce fait un maillon des plus importants à l'essor économique de la région ;

CONSIDÉRANT que de par leur mandat de premiers administrateurs les élus scolaires de l'Outaouais ont su maintenir en dessous de 5 % les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté dont elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend des comptes :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

De réaffirmer l'importance qu'une instance démocratique élue au suffrage universel puisse continuer d'administrer les commissions scolaires du Québec et d'assurer à la population du Québec un pouvoir d'influence de proximité ;

De demander au gouvernement, plus particulièrement au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et au ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx de reconnaître les commissions scolaires comme des partenaires privilégiés à l'amélioration du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise ;

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation, à la ministre et aux députés provinciaux de l'Outaouais et à la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité.

VILLE DE THURSO, le 15 mars 2016.

(signé)  
Benoît Lauzon, Maire

(signé)  
Mario Boyer, Sec.-Trés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 15 mars 2016.

  
Mario Boyer, Sec.-Trés.